

DATE : 05/07/2019

DESTINATAIRES : CHRISTIAN FARRUGIA, OLIVIER BECAUD, GILLES GOIFFON, SADEK SMAILI, JEAN GALAND,  
THOMAS DEMANCHE, MICHAEL DESCLOS, OLIVIER FUILLA

ANNULE ET REMPLACE : LE BAREME CICM SIGEIF 2018

AUTEUR : CEDRIC JOLIVET

NOMBRE DE PAGES : 6

## SIGEIF - BAREME D'ACTUALISATION 2019 DES REDEVANCES D'ENTRETIEN DES CONDUITES MONTANTES

En application du cahier des charges daté du 01 janvier 1995, il a été décidé, en commission de suivi du Sigeif, d'actualiser le montant des redevances de conduites montantes gaz avec l'indice INSEE de la construction.

L'actualisation des tarifs est calculée, conformément à l'article 5 de l'annexe du cahier des charges de concession du Sigeif, à partir de la variation de l'indice INSEE de construction entre l'indice de décembre 2006 et le dernier indice connu au 1<sup>er</sup> juillet.

Vous trouverez, ci-joint :

En annexe 1 : - le montant forfaitaire de la redevance d'entretien des conduites montantes sous contrat dont la majoration effective est de +2,73 % par rapport au barème précédent,

En annexe 2 : - les montants forfaitaires et barèmes des travaux sur conduites montantes ne faisant pas l'objet d'un contrat passé avec GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE, majorés de +2,73 % par rapport au barème précédent.

La date d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2019

Le Délégué Concessions  
Olivier BECAUD



## ANNEXE 1

### MONTANTS FORFAITAIRES DES REDEVANCES D'ENTRETIEN DES CONDUITES MONTANTES PROPRIETES DE TIERS FAISANT L'OBJET D'UN CONTRAT PASSE AVEC GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

#### COUTS UNITAIRES APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019

La facturation de ces redevances concerne exclusivement les installations situées sur les communes syndiquées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et non incluses depuis dans la concession.

#### CONDUITES MONTANTES SOUS CONTRAT D'ENTRETIEN

La redevance mensuelle, hors T.V.A., est fonction du nombre de robinets de la conduite montante et varie comme suit :

Prix au 1er Juillet 2019		
<i>Nombre de robinets</i>	<i>N° d'article</i>	<i>Redevance mensuelle HT(*) (en euros)</i>
2 à 6	50014335	2,02
7 à 10	50014337	4,07
11 à 20	50014338	6,84
> 20	50014339	18,13

(\*) TVA à 10 % portée à 20 % si l'immeuble n'est pas à usage d'habitation

## ANNEXE 2

### MONTANTS FORFAITAIRES ET BAREMES DES TRAVAUX SUR CONDUITES MONTANTES PROPRIETES DE TIERS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UN CONTRAT PASSE AVEC GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019

L'article 10 du cahier des charges de Décembre 1982 fixait nos obligations à l'égard des propriétaires et, jusqu'à intégration des conduites montantes dans la concession nous nous en tiendrons à cette règle :

- visites systématiques périodiques des installations (conduites montantes notamment),
- facturation de ces visites,
- entretien et renouvellement des conduites montantes,
- etc...

#### 1 – LES VISITES ET INTERVENTIONS

Les visites systématiques des conduites montantes « hors contrat », effectuées à notre initiative, font l'objet des numéros d'articles 50014457, 50014460, 50014461, 50014462.  
Les interventions sur appel du client font l'objet du numéro d'article 50014463.

##### a) Visites systématiques

Les éléments du mémoire à remettre au client, et constituant la base de la facturation, ont été revus pour faire apparaître une augmentation de +2,73 % sur le total hors TVA après application de 15 % pour frais généraux, sauf sur la main d'œuvre.

Prix au 1er juillet 2019

*Les nouvelles valeurs applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2019 sont les suivantes :*

<i><u>Nombre de robinets</u></i>	<i><u>N° d'article</u></i>	<i><u>En euros HT</u></i>
2 à 6	50014457	144,17
7 à 10	50014460	195,15
11 à 20	50014461	246,06
> 20	50014462	293,01

Les valeurs applicables sont ainsi détaillées sur les mémoires, selon le nombre de robinets :

Prix au 1er juillet 2019

<i>Rubriques</i>	<i>2 à 6</i>	<i>7 à 10</i>	<i>11 à 20</i>	<i>&gt; 20</i>
<i>Main d'œuvre.....</i>	114,47	158,41	202,72	240,40
<i>Matériel.....</i>	12,83	18,94	24,69	32,75
<i>Véhicule.....</i>	12,99	12,99	12,99	12,99
<i>Frais de Gestion...</i>	3,88	4,80	5,66	6,87
<b><i>TOTAL H.T.</i></b>	<b>144,17</b>	<b>195,15</b>	<b>246,06</b>	<b>293,01</b>
<i>TVA 10 %(*)</i>	14,42	19,52	24,61	29,30
<b><i>TOTAL TTC</i></b>	<b>158,59</b>	<b>214,67</b>	<b>270,67</b>	<b>322,31</b>

*(\*) TVA à 10 % portée à 20 % si l'immeuble n'est pas à usage d'habitation*

b) Intervention sur appel du client (N° d'article : 50014463)

Notre intervention forfaitaire est désormais égale à : 170,24 Euros H.T. (\*)

*(\*) TVA à 10 % portée à 20 % si l'immeuble n'est pas à usage d'habitation*

## 2 – L'ENTRETIEN ET LE RENOUELEMENT

Les ouvrages « hors contrat » sont facturés au propriétaire sur la base des dépenses réelles majorées de 15 % : en matière d'entretien, il s'agit des travaux de gros entretien qui nécessitent une intervention particulière, car les travaux de « petit entretien » pouvant être effectués lors de la visite systématique proprement dite sont facturés par les numéros d'articles 50014457, 50014460, 50014461 et 50014462.

Ces numéros d'articles discernent forfaitairement la main d'œuvre, le matériel et les frais de déplacement, tandis que les travaux de gros entretien et, a fortiori, de renouvellement, font l'objet d'un barème qui, dans un souci de simplification, incorpore les frais de main d'œuvre et les frais généraux.

### BAREME POUR FACTURATION DES INTERVENTIONS OU REPARATIONS SUR CONDUITES D'IMMEUBLES ET CONDUITES MONTANTES HORS CONTRAT (FRAIS GENERAUX INCLUS) PRIX H.T.(\*) au 1<sup>er</sup> juillet 2019

Prix au 1er juillet 2019			
<a href="#">Visite systématique</a>	Voir page précédente	<a href="#">b) conduite en élévation</a>	
<a href="#">Intervention suite à appel : .....</a> (n° article : 50014463)	170,24	<a href="#">. calibre 15</a>	
		1 <sup>er</sup> mètre.....	262,96
		mètre supplémentaire.....	82,92
<a href="#">Déplacement, coupure et remise en gaz d'une CM (hors visite systématique et intervention suite à appel)</a>	110,14	<a href="#">. calibre 25</a>	
		1 <sup>er</sup> mètre.....	313,51
<a href="#">Graissage .....</a> (au-delà de 5 robinets compter un déplacement par robinet)	20,83	mètre supplémentaire.....	118,99
		<a href="#">. calibre 32</a>	
<a href="#">Remplacement de robinet .....</a> (compter systématiquement un déplacement par C.M. par robinet)	179,80	1 <sup>er</sup> mètre.....	325,53
		mètre supplémentaire.....	132,22
<a href="#">Renouvellement et réparation de conduite d'immeuble et de C.M.</a>		<a href="#">. calibre 50</a>	
		1 <sup>er</sup> mètre.....	371,63
<a href="#">a) conduite enterrée (sans démolition ni réfection)</a>		mètre supplémentaire.....	164,59
<a href="#">. calibre 15</a>		<a href="#">. calibre 80</a>	
1 <sup>er</sup> mètre.....	366,25	1 <sup>er</sup> mètre.....	392,24
mètre supplémentaire.....	105,96	mètre supplémentaire.....	180,77

<u>. calibre 25</u>		<b>c) autres travaux</b>	
1 <sup>er</sup> mètre.....	424,13	Voir les autres chapitres du barème	
mètre supplémentaire.....	138,10		
<u>. calibre 32</u>		<u>Renouvellement de conduite montante</u>	
1 <sup>er</sup> mètre.....	438,59	Le montant des renouvellements en acier sera établi sur devis	
mètre supplémentaire.....	153,55	<u>Branchement particulier</u>	
<u>. calibre 50</u>		. Basse pression.....	546,29
1 <sup>er</sup> mètre.....	495,29	. Moyenne pression.....	1 083,51
mètre supplémentaire.....	195,03	(abaisseur compris)	
<u>. calibre 80</u>		<u>Pose d'un robinet de barrage pied de</u>	
1 <sup>er</sup> mètre.....	515,15	. < 25 .....	571,80
mètre supplémentaire.....	205,06	. > 32.....	667,71
<u>Pose de fourreau PVC (le m)</u>		<u>Réfection de soudure jonction</u>	
. calibre 32.....	36,06	. < à 10 clients par C.M. ....	320,11
. calibre 40.....	53,97	. > à 10 clients par CM .....	486,90
. calibre 50.....	60,09		
. calibre 65.....	81,44		
. calibre 80.....	105,96		
<u>Pose de fourreau ACIER (le m)</u>			
. calibre 32.....	96,40		
. calibre 40.....	161,90		
. calibre 50.....	187,65		
. calibre 65.....	222,73		
. calibre 80.....	263,20		

*(\*) TVA à 10 % portée à 20 % si l'immeuble n'est pas à usage d'habitation*